

Madret  
Grau et Girardet

Par courrier ?

Bulletin No. 1.

liquel (itineraires de  
homme)

ALGER, 27 juin 1943.

Conférence en juin  
de 40 "  
" 13.7.43 P.G.

Politique, Berne.

9  
7. | Reçu 10 juin votre 40. Ai pris bonne note vos instructions et arguments. Connaissais plupart ces derniers mais ne les ai pas communiqués St.-Hardouin. Me suis borné à me rendre sa convocation et accepter vous transmettre sa note 4 juin, après avoir obtenu assurance verbale que cette dernière, malgré habile rédaction, n'était pas à considérer comme demande reconnaissance officielle par Suisse nouveau Pouvoir français Afrique. Cependant Saint-Hardouin qui, depuis lors, attend être délégué étranger, insista vive-voix pour que Suisse renonce totalement représenter intérêts français en vue éviter difficultés avec pays où France est représentée par Suisse et, ajouta-t-il, reconnaîtront Alger. Votre télégramme précité est muet quant à réponse provisoire à donner Massigli et je regrette infiniment n'avoir pas reçu votre part depuis 8 novembre instructions ordre général à attitude à observer vis-à-vis nouveau régime Alger. En raison votre désir maintien relations de fait pour sauvegarde intérêts suisses et nouvelle Division Commerce tendant ouverture compte clearing et reprise échange commerciaux Afrique Nord-Suisse, ai demandé 18 écoulé verbalement Massigli, par souci correction, si ne voit aucune objection pour délégués Grau et Girardet, et avec ou sans moi, reprendre contact avec Commerce Extérieur et Commissariat Finances (Gouvernement Général Algérie n'étant plus compétent) sans préjudice quant à situation juridique base, Ambassadeur répondit affirmativement. Massigli saisit occasion pour me prier attirer derechef sérieuse attention Conseil fédéral sur volonté absolue Gouvernement Alger revendiquer propre représentation intérêts français dans tous

E. 3 1 4 5 .

12.7.43. 1720.

./.



pays qui reconnaîtront Alger ou où des représentants d'Alger sont déjà ou seront agréés. Rendant aussi hommage à Suisse et évoquant ses difficultés et situation délicate notre pays vis à vis Vichy et voisins, Commissaire Affaires Etrangères insista sur désir ne pas entrer en conflit avec représentations suisses dans pays étrangers en cause. Si - ajouta-t-il - Suisse veut continuer représenter intérêts privés Vichy, c'est son affaire, mais n'admettrons plus sa représentation officielle France et intérêts des Français ralliés Alger dans pays où aurons nos propres agents. Je répondis que, vu ma fonction uniquement consulaire, je n'avais pas qualité pour traiter affaires politiques et diplomatiques. Il rétorqua: si je vous écris et vous demande expressément transmettre ma lettre Berne, refuserez-vous? Non, ai-je répondu. Dans intérêt Suisse, colonies et représentations suisses Afrique Nord, j'ai estimé ne pouvoir refuser cette transmission exceptionnelle puisque, de part et d'autre, on désire maintien relations de fait tout au moins sur terrain consulaire. Jusqu'à aujourd'hui 27 juin, je n'ai pas reçu la lettre Massigli. ||

A r b e r .